



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 03 avril 2023, s'est réuni le 11 avril 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Hortense LE PAPE a donné pouvoir à M. THEPAUT  
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ  
Odile MONNET a donné pouvoir à M. AUFFRET

Absent(s) :

Alain Michel RICHER, Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

## **Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Tableau des emplois**

M. David ROBO présente le rapport suivant :

Le tableau des emplois doit être régulièrement adapté aux évolutions de l'organisation.

L'actualisation proposée porte sur :

- des intitulés de poste,
- des actualisations de temps de travail,
- des créations et suppressions de poste,
- des mises à jour de cadres d'emplois.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2023.

**Vu l'avis de la Commission :**

Administration Générale et Finances

**Je vous propose :**

- d'approuver les modifications du tableau des emplois conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le recours au recrutement d'agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Pour : 38 voix

Abstentions : 5 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal  
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS